

# MAIRIE DE HUTTENHEIM

## Avis affiché

Le 24 Décembre 2014

## Convocations expédiées :

Le 24 Décembre 2014

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2015

Conseillers élus : 23

Conseillers présents : 22

Membres présents : Monsieur Jean-Jacques BREITEL Maire, SCHNEIDERLIN Bernard, WAGNER Annette, PFLEGER Bernard, HURST Mireille, Adjoints, LAFON Jean-Marie, ADAM Albert, BOESS Jean-Claude, GERBER Marie-Hélène, HAEREL Richard, ORTIZ-LEAL Fernand, SCHLAEDER Patricia, ADAM Florence, SINGLER Fabienne, LEBEL Sylvie, BULTEZ Nathalie, MESSAÏ Sihame, MEYER Eva, SCHEER Benoît, DEVILLAIR Jennifer, FEUERER Jean-Noël, BAUR Sébastien,

Absent: Monsieur BARTHELMEBS Thomas,

Secrétariat : Madame BULTEZ Nathalie assure le secrétariat.

Auditeur : 1

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

Il rappelle l'actualité tragique de la semaine passée ainsi que le décès soudain du 1<sup>er</sup> adjoint de Semersheim.

Une minute de silence est observée à la mémoire des victimes des attentats et de Monsieur Paul SCHANDENE.

Monsieur le Maire renouvelle ses vœux de la nouvelle année aux membres du Conseil Municipal et remercie chaleureusement les conjoints des élus pour leur participation à la réussite de la fête des personnes âgées.

### I) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 8 SEPTEMBRE 2014, 27 OCTOBRE ET 27 NOVEMBRE 2014

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des membres présents lors des séances.

### II) DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

En application de l'article R 133-3 du Code Rural, l'association est administrée par un bureau qui comprend :

- Le Maire ou un conseiller municipal désigné par lui.
- Des propriétaires dont le nombre total est fixé par le Préfet à 6 et qui sont désignés pour six ans, par moitié par le Conseil Municipal et par moitié par la chambre d'agriculture parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement,
- Un délégué du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

Il est détaillé la liste des membres titulaires et suppléants proposés par la Chambre d'Agriculture,

Monsieur le Maire propose à Madame Annette WAGNER de siéger en son nom au sein de cette instance et sollicite l'assemblée afin de connaître le nom des nouveaux membres,

Les noms suivants sont proposés : REIBEL Nicole, GAST Christophe, ADAM Albert en qualité de titulaires, SCHEER Benoit et HAEREL Richard en qualité de suppléants.

#### **Après délibération, le Conseil Municipal,**

**Désigne** Madame Annette WAGNER en qualité de représentante du Maire au sein de l'Association Foncière,

**Désigne** Madame REIBEL Nicole, Messieurs ADAM Albert et GAST Christophe en qualité de titulaires et Messieurs HAEREL Richard et SCHEER Benoit en qualité de suppléants,

**Charge** Monsieur le Maire d'informer les services préfectoraux de cette décision,

### III) FINANCES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente du vote du budget primitif de la Commune, il est en mesure d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement. Néanmoins il se doit de solliciter l'accord du Conseil Municipal pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

L'assemblée peut autoriser l'ordonnateur à régler la question des dépenses d'investissement au moyen de deux techniques budgétaires complémentaires : le reports de crédits engagés sous forme de restes à réaliser et la règle du « quart » des crédits antérieurs qui permet à l'ordonnateur de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget de l'exercice précédent.

#### **Le Conseil Municipal, Après délibération,**

**Approuve l'état des restes à réaliser suivant :**

Article	Désignation	Budget total	Réalisé	Solde	R.A.R.
2128	Autres agencements de terrains	33 417 €	9 725 €	23 692 €	20 000 €
21312	Bâtiments scolaires	115 000 €	74 047 €	40 952 €	30 000 €
21318	Autres bâtiments	51 469 €	15 471 €	35 997 €	20 000 €
21578	Autres matériels et outillages de voirie	10 000 €	0 €	10 000 €	2 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	1 000 €	642 €	358 €	358 €

**Charge** Monsieur le Maire sur le fondement de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et notamment son article 7, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, ceci jusqu'à l'adoption du budget primitif 2015.

Article	Désignation	Crédits ouverts budget 2014	Montant de l'Autorisation
2031	Frais d'études	5 600 €	1 400 €
2112	Terrains de voirie	18 000 €	4 500 €
2151	Réseaux de voirie	40 000 €	10 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	1 000 €	250 €
2184	Mobilier	10 400 €	2 600 €

#### IV) PROJET DE RESIDENCES SENIORS ET INTERGENERATIONNELLE A HUTTENHEIM.

Monsieur le Maire indique que la commission permanente du Conseil Général du Bas-Rhin qui s'est réunie le 5 janvier 2015 a approuvé la pré-labellisation du projet de résidences seniors et intergénérationnelle présenté le 21 décembre 2014 par la Commune de Huttenheim.

Le Conseil Général souhaite néanmoins que la réflexion soit poursuivie dans les mois à venir pour obtenir la labellisation du dossier quant aux éléments suivants :

- Concernant le projet immobilier : choix d'un bailleur social, détermination du nombre de logement en PLA-I et PLUS (qui seront fonction de la capacité du terrain et des résultats de l'enquête de besoins auprès de seniors), équilibre financier de l'opération,
- Concernant le « projet social » et le fonctionnement de la résidence : choix de la structure et du type de gestion retenue, activités proposées au sein et hors résidence, frais de fonctionnement global. Une attention spéciale devra être donnée eu égard aux exigences de coût modéré de sortie pour la personne âgée hébergée, pour les logements au rapport entre part fixe de loyer et charges et pour les services au détail estimatif des coûts annoncés,

Monsieur le Maire indique l'avancement des tractations en cours avec les héritiers de Madame GEYLER quant à l'achat des terrains susceptibles d'accueillir ce projet,

Il est indiqué que le terrain bâti sera évalué le 14 janvier 2015 par le service des domaines dépendant de la Préfecture,

Il est indiqué que la société immobilière DOMIAL, bailleur social, a décliné l'offre de la Mairie de s'engager dans l'étude de ce projet. D'autres bailleurs sociaux ont été contactés et devraient faire connaître leur réponse prochainement,

Il est rappelé qu'il y a lieu de mener une enquête de besoin auprès de la population sur un large bassin de vie dépassant le cadre stricte de la Commune. L'enquête sera effectuée sur deux échantillons de personnes : les premières âgées de 65-85 ans et les autres âgées de 25-40 ans.

Un devis d'un montant de 15 789.36 euros toutes taxes a été communiqué par la M.S.A. à la Mairie.

Il y a lieu d'approuver ou non ce devis.

**Le Conseil Municipal, Après délibération,**

**Prend** acte de la décision de la commission permanente du Conseil Général du Bas-Rhin,

**Décide** de continuer l'étude de ce projet,

**Décide** d'engager une étude auprès de la population comme proposée par la M.S.A. pour un montant de 15 789.36 euros TTC,

**Sollicite** une subvention de la part du Département pour la réalisation de cette étude,

## V/ DIVERS ET COMMUNICATIONS

Monsieur Bernard SCHNEIDERLIN, adjoint chargé des finances, informe le Conseil Municipal que les locataires des lots de chasse ont déposé chacun leur caution de chasse. Il y a lieu d'approuver le montant de location du lot de chasse réservé par la société SEROC. Il est donné les explications nécessaires quant au mode de calcul de la location qui s'élèvera pour les neuf années à venir à 401.63 euros.

L'adjointe Mireille HURST souhaite organiser un concert de voix polyphoniques Corse au plan d'eau de Huttenheim le 27 juin 2015. La Commune de Huttenheim passerait un contrat avec le groupe « ALTE VOCE » pour un montant global d'environ 4000 euros comprenant le concert et un feu d'artifice. Le groupe s'occuperait de l'organisation du concert proprement dit mais une association devrait participer à la bonne marche de l'événement. Les associations communales contactées n'ont pas répondu positivement car déjà accaparés par d'autres manifestations. Après un long débat durant lequel chacun peut s'exprimer en donnant son avis et sa possibilité d'engagement, l'assemblée décide de surseoir cette année à l'organisation de cet événement car la mise en place semble précipitée. Néanmoins, le Conseil Municipal convient de prévoir cet événement cette manifestation au calendrier des manifestations de l'année prochaine.

Madame Eva MEYER et Monsieur Jean-Noël FEUERER ont rencontré les animateurs du SAJ. Il est fait un large compte-rendu de cette rencontre et des problématiques concernant la jeunesse qui ont été abordés. Il est convenu d'accueillir les membres du SAJ lors d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de clore le débat en indiquant qu'une réunion de commission réunie suivra portant information quant à la situation et le devenir des terrains de la société SEROC.

Fin de la séance à 21 heures 30  
Fait à Huttenheim, le 15 janvier 2015

Le Maire

Jean-Jacques BRE



SOUS-PRÉFECTURE

22 JAN. 2015

SÉLESTAT-ERSTEIN